

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 07 OCTOBRE 2021**

PRÉSENTS : Mesdames Cécile JOURDAIN, Aline LAZZARINI, Annick MATTIA, Amandine PARSY, Madame Immacolata REVERTE, Françoise ROSTOUCHER et Marie-Françoise VIGNOLLET, Messieurs, Thierry BERNARD, Allann D'ETTORRE, Eric MAITRE, Sully MUSSARD, Cyril PELUD, Sébastien PELUD, Pierre RAMBAUD et Guy ROUYER

Secrétaire de séance : Monsieur Eric MAITRE.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM DU 20-07-2021.

Approuvé à l'unanimité (15 Voix)

2- Demande de subvention au Conseil Régional pour l'agrandissement des vestiaires du football,

Madame le maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité de demander une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes dans le cadre de l'agrandissement du bâtiment et la mise aux normes du bâtiment accueillant le Club de football (capacité physique).

Le conseil doit se prononcer sur l'adoption du projet et solliciter la dite-subvention.

Madame le maire présente l'estimation du coût des travaux qui s'élève à 36 091,92€.

Le Conseil municipal, à 14 voix, 1 abstention :

ADOpte le projet, APPROUVE la demande d'aide financière à la Région Auvergne-Rhône Alpes, Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Montagne, et AUTORISE Madame le maire à signer tous documents relatifs aux travaux concernant la mise en conformité des vestiaires du stade de football.

3- Décision modificative n° 1 au Budget Principal,

Madame le maire rappelle au Conseil que des décisions modificatives destinées à des inscriptions complémentaires et des virements de crédits sont indispensables au bon fonctionnement des services.

Suite à l'état du prélèvement du FPIC 2021 (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale) transmis par la Préfecture de l'Ain le 12 août 2021, il apparaît que les crédits inscrits au budget primitif 2021 ne sont pas suffisants et qu'il convient donc de modifier les dépenses suivantes :

Désignation	Diminution crédits ouverts	Augmentation crédits ouverts
Dépenses de fonctionnement 6257 / 011	45.00 €	
Dépenses de fonctionnement	45.00 €	
Dépense de fonctionnement 739223 / 014		45.00 €
Dépense de fonctionnement		45.00 €

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la décision modificative n°01 ci-dessus, apportée au budget principal 2021.

4- Décision modificative n° 2 au Budget Principal,

Les indemnités et cotisations patronales des élus ont été sous estimées et il apparait que les crédits inscrits au budget primitif 2021 ne sont pas suffisants et qu'il convient donc de modifier les dépenses suivantes :

Désignation	Diminution crédits ouverts	Augmentation crédits ouverts
Dépenses imprévues de fonctionnement 022	4 000.00 €	
Dépenses de fonctionnement	4 000.00 €	
Dépenses de fonctionnement 6531		4 000.00 €
Dépenses de fonctionnement		4 000.00 €

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la décision modificative n°02 ci-dessus, apportée au budget principal 2021.

5- Décision modificative n° 3 au Budget Principal,

Des études géotechniques sont à prévoir avant travaux, suite à l'affaissement d'une portion du chemin de la Rochette dû au glissement de talus.

Il apparait que les crédits inscrits au budget primitif 2021 ne sont pas suffisants et qu'il convient donc de modifier les dépenses suivantes :

Désignation	Diminution crédits ouverts	Augmentation crédits ouverts
2135 / 21 – Installations générales	3 100.00 €	
Dépenses d'investissement Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	3 100.00 €	
2031 / 20 – Frais d'étude		3 100.00 €
Dépenses d'investissement Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles		3 100.00 €

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la décision modificative n°03 ci-dessus, apportée au budget principal 2021.

6- Questions diverses.

- 1) Boulanger Ambulant - Présence d'un boulanger ambulant tous les mardis à partir du 12 OCTOBRE entre 15H00 et 17H30 sur la place de la mairie
- 2) CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) : pour la Vidéo-projection, demande de subvention en cours à la région mais le retard dans le traitement des dossiers suite aux nouvelles élections impose un décalage des travaux de pose des caméras.
- 3) Adaptation du ramassage des ordures ménagères :
 - Les points dangereux qui nécessitent des marches arrière importantes (1^{ère} cause d'accident chez les éboueurs) nécessite une adaptation des points de collecte sur 2 sites (Lotissement de la charme, route de St Denis), une communication de la CCPA individualisée sera effectuée.
 - Le ramassage des ordures ménagères devrait passer à la quinzaine pour les communes de moins de 2000 habitants.
 - La CCPA nous a demandé si nous étions candidat pour tester pour le container jaune individuel (14 voix POUR, 1 voix CONTRE). La décision sera prise par la CCPA.
- 4) SACPA (chenil service) : reconduction du contrat de prestation pour la somme de 893,46 Euros TTC / an. Une délibération sera proposée au prochain conseil municipal.
- 5) Point fibre : 1 point d'avancement des études est fait en séance., les tracés et les relevés terrains sont en cours.
- 6) Les travaux du SIERA qui consisteront à remplacer les branchements plomb et les conduites en antennes fragiles, débuteront courant novembre 2021 pour une durée de 2 à 3 mois. La circulation et le stationnement seront perturbés.
- 7) Site internet : en cours de construction, le webmaster demande des idées pour construire le site.
- 8) Information Panneau Pocket : 145 abonnés /1100 vues
- 9) Point ARSEG (Association Restaurant Scolaire Et Garderie) : les coûts de fonctionnement augmentent. Une rencontre avec les dirigeants de l'ARSEG sera organisée afin de trouver des solutions pour limiter la subvention communale.

Fin du conseil à 22h15

